



Dossier du BHI S1/5000-5024

LETTRE CIRCULAIRE 61/2014  
19 août 2014

**OCTROI DU STATUT D'OBSERVATEUR A L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES  
CAPITAINES DE PORT (IHMA) ET A L'INSTITUT D'INGENIERIE, DE SCIENCE ET DE  
TECHNOLOGIE MARINES (IMarEST)**

Références :

- A. LC de l'OHI 45/2014 du 16 juin – *Demande d'accréditation de l'association internationale des capitaines de port (IHMA) et de l'institut d'ingénierie, de science et de technologie marines (IMarEST) en vue d'obtenir le statut d'observateur en tant qu'organisations internationales non gouvernementales*
- B. Résolution de l'OHI 5/1957 telle qu'amendée – *Relations de l'OHI avec les autres organisations*
- C. Règlement général de l'OHI, article 6 (c)
- D. Règles de procédure pour les Conférences h.i., règle 5 (d)

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Le comité de direction remercie les Etats membres qui ont répondu à la LC 45/2014 (Canada, Chili, Equateur, Suriname) en indiquant leur soutien à l'octroi du statut d'observateur à l'association internationale des capitaines de ports (IHMA) et à l'institut d'ingénierie, de science et de technologie marines (IMarEST) en tant qu'organisations internationales non gouvernementales (OING).

2. Compte tenu de ces réponses favorables, et en l'absence de toute objection, le comité de direction inclura l'IHMA et l'IMarEST dans la liste des observateurs accrédités auprès de l'OHI et informera le président de l'IHMA et le directeur général d'IMarEST de leur nouveau statut en tant qu'organisations observatrices auprès de l'OHI. Dans le même temps, et conformément aux clauses en références C et D, le comité de direction informera ces deux OING de la tenue prochaine de la 5<sup>ème</sup> Conférence hydrographique internationale extraordinaire et les invitera à y participer.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Comité de direction,

Robert WARD  
Président

**INTERNATIONAL HYDROGRAPHIC  
ORGANIZATION**



**ORGANISATION HYDROGRAPHIQUE  
INTERNATIONALE**